

TÉLÉCONSULTATION

# RENDRE ACCESSIBLE LES CONSULTATIONS MÉDICALES 24H/24 ET 7J/7

➤ ENCORE UNE PREUVE DU POUVOIR DU COLLECTIF



**INCLUS DANS VOTRE  
COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ**



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE **viv**

AVANÇONS *collectif*

# VOTRE SANTÉ NE DEVRAIT JAMAIS ÊTRE RELÉGUÉE AU SECOND PLAN

Certaines situations rendent compliquée **la prise de rendez-vous chez un médecin** : horaires de travail décalés, injoignabilité du professionnel, liste d'attente longue de plusieurs mois...

*Votre médecin n'est pas joignable ?  
Vous avez des difficultés à trouver  
un spécialiste près de chez vous ?*



## VOUS AVEZ UNE QUESTION OU SIMPLEMENT BESOIN D'ÊTRE RASSURÉ(E) ?

La téléconsultation est un service permettant de **mettre en relation à tout moment un professionnel de santé et un patient** dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à **l'émission d'une ordonnance** si le médecin l'estime nécessaire.

2



63%

Près de deux tiers des Français ont déjà dû **renoncer à des soins**, soit pour **des raisons économiques**, soit à cause de la **difficulté à obtenir une consultation dans un délai raisonnable**.

## UN SERVICE INCLUS DANS VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ!

Parce que les déserts médicaux et le renoncement aux soins font parti de nos priorités, nous mettons à disposition de nos adhérents un service de téléconsultation accessible :

-  **N'importe où** : depuis votre salon, votre lieu de travail ou de vacances, **en France comme à l'étranger**.
-  **7j/7 et 24h/24** : à tout moment du jour ou de la nuit, y compris le week end, les jours fériés, ou pendant les périodes de congés de votre médecin habituel.
-  **Depuis tous vos supports** : ordinateur, tablette, smartphone! Il vous suffit d'avoir une connexion internet pour pouvoir accéder à ce service.
-  **Par visio** (avec ou sans caméra) **ou en chat** : c'est vous qui choisissez!
-  **En illimité** : pour vous accompagner au moindre doute que vous pourriez rencontrer!
-  **Sans reste à charge, ni frais à avancer** : ce service est **intégralement pris en charge** par Harmonie Mutuelle.
-  **En toute confidentialité** : **secret médical et données confidentielles** entièrement sécurisées!

3

## COMMENT Y ACCÉDER ?

Connectez-vous sur votre appli mobile **Harmonie & Moi**, ou depuis votre **Espace perso sur harmonie-mutuelle.fr**, rubrique « Mes services » puis « Téléconsultation ».



01

### CHOISISSEZ

le mode d'échange : visio (avec ou sans caméra) ou chat



02

### SÉLECTIONNEZ

votre téléconsultation en médecine générale ou spécialité\*



03

### ÉCHANGEZ

avec un médecin en toute confidentialité.



04

### TÉLÉCHARGEZ

votre ordonnance si des médicaments ou des analyses sont prescrits.

À tout moment, retrouvez le compte-rendu du médecin dans votre dossier (à partir de votre Espace perso ou appli mobile, rubrique « Mes services » puis « Téléconsultation ».)

\*Psychiatrie, ophtalmologie, dentaire, gynécologie, dermatologie.

## RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

-  Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous. Trouvez votre agence sur [hmut.fr/agences](https://hmut.fr/agences)
-  Par téléphone au **0980 980 880**
-  Sur notre site [harmonie-mutuelle.fr](https://harmonie-mutuelle.fr)



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE **vyv**

*AVANÇONS collectif*

Ce service de téléconsultation est proposé en partenariat avec la plateforme MesDocteurs, une solution du Groupe VYV, dont Harmonie Mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices. Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore....

**Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !**

*Les médecins généralistes et spécialistes (psychiatres, ophtalmologues, chirurgiens-dentistes, gynécologues, dermatologues) sont tous inscrits au Conseil national de l'Ordre et formés à la téléconsultation médicale.*

*Le service de téléconsultation MesDocteurs permet la mise en relation d'un médecin et d'un patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'émission d'une ordonnance si le médecin l'estime nécessaire (certaines prescriptions définies dans les conditions générales du service sont exclues, par exemple les médicaments à prescription restreinte, les certificats médicaux...).*

*Le service MesDocteurs n'est pas un service d'urgence et ne remplace pas les consultations avec le médecin traitant. En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen).*